Image not found or type unknown

# Dommage sur panneaux photovoltaïques

Par **NathPitre**, le **07/12/2020** à **21:23**

Bonjour,

Nous avons une installation de panneaux photovoltaïques intégrées à notre toiture depuis décembre 2010. Au mois d'avril de cette année, nous nous sommes rendus compte d'un défaut sur le circuit d'un des 14 panneaux. Notre installateur a fini par trouver le temps de venir constater le problème le 16 octobre 20, son employé a constaté ce défaut sur les circuits électriques de sept autres panneaux, aux mêmes endroits et en a déduit qu'il s'agissait certainement d'un défaut de fabrication des panneaux. Au moment de l'acquisition des panneaux, notre devis stipulait que les panneaux étaient garantis 25 ans et que nous avions une garantie de production dégressive sur 20 ans par palier. Notre installateur nous annoncé que le fabricant n'existait plus. Et qu'il ne pouvait donc plus faire fonctionner la garantie fabricant. Il nous a donc envoyé un devis complet pour remettre l'installation à neuf. Nous lui avons signifié par recomandé, ne pas être en accord avec sa proposition et nous avons demandé à faire valoir la garantie de production, de voir si sur sa facture d'achat la garantie avait été assuré, de faire fonctionner son assurance, et de nous transmettre le nom du médiateur lié à son activité. Malgré une relance par mail et des contacts téléphoniques cordiaux, notre installateur nous laisse sans réponse. Je pense lui envoyé une mise en demeure suivant les recommandations de votre site. Pouvez vous nous dire quelles sont les recours que nous pouvons mettre en oeuvre et quels sont nos chances d'aboutir. Nos panneaux ont bien été déclaré sur notre assurance habitation mais aucune de nos garanties ne couvrent le defaut de fabrication de l'installation. Merci d'avance pour votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés